

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département HAUTE SAÔNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VERLANS

SEANCE DU 21/02/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

OBJET : Adoption du pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) 2021 – 2027

L'an deux mil vingt-deux, et le 21/02 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULLEE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10/02/2022

Etaient présents : MM et Mmes les Conseillers Municipaux : BERMON Alain, BIRY Marthe, BOULLEE Luc, CHARTON Anne, CUCUEL Patrick, DERRIER Gilles, DORMEAU Fernand, GUYOT Philippe, QUIRICI Gérome

Etaient absents : Mmes LAVILLE Pascale, REINHARD Marie.

M Fernand DORMEAU a été nommé secrétaire.

Le Maire expose que le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité 2015 – 2020 a pris fin au 31 décembre 2020 et un travail collaboratif entre la CCPH et ses communes a été conduit à l'occasion de 3 réunions de travail animées durant cette année par notre consultant KPMG afin de nous doter du nouveau PFFS pour la période 2021-2027.

De manière synthétique, ce nouveau PFFS doit tenir compte du nouveau contexte fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation.

7 enjeux ont été retenus :

- Compenser les communes de la fiscalité prélevée lors du PFF 2015-2020

Il s'agit de s'engager à reverser 588 853 € de fiscalité aux communes.

- Assurer la garantie de la DGF/habitant par le CIF

L'objectif est de tendre vers un CIF proche de 0,55 afin de garantir la dotation d'intercommunalité communautaire.

- Préserver le FPIC

Recette essentielle des budgets communaux et de celui de la CCPH le FPIC reste une ressource fragile qu'il faut sécuriser dans la continuité du pacte précédent. L'objectif est de sécuriser l'Effort Fiscal Agrégé qui doit être supérieur à l'indice 1.

- Sécuriser la DSU

Dotation essentielle du budget de la ville centre, les engagements au sein de ce PFFS ne doivent pas fragiliser la DSU ce qui en fait un enjeu distinct.

- Accompagner le besoin de financement de la CCPH pour réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement et faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement induites :
 - ✓ Envisager une hausse de fiscalité du Foncier Bâti entre 50K€ et 150 K€ pour la CCPH et entre 50K€ et 150K€ pour les communes hors Héricourt.
 - ✓ Activer dès 2022 le levier de l'emprunt pour profiter encore des taux compétitifs compte tenu des investissements communautaires programmés.
 - ✓ Répartir 50/50 entre la commune et la CCPH le produit de la TA sur les ZAE au taux de 3% et sur les ZA culturelles au taux de 2%
 - ✓ Atteindre 0,60% pour le versement mobilités à compter de 2023
- Mettre en place une politique de fonds de concours aux communes
- Continuer à développer la mutualisation des services

Le PFFS est accompagné d'une clause de revoyure à mi-parcours mais pourra être ajusté chaque année en fonction des paramètres exogènes au territoire et des contraintes des lois de finances et qui viendraient modifier le contexte.

S'agissant d'un contrat entre les communes et la CCPH, il est prévu qu'en cas de non-respect des engagements communs, la CCPH se réservera la possibilité de ne pas verser le fonds de concours intercommunal ou le FPIC.

Le PFFS a été adopté par le conseil communautaire dans sa séance du 9 décembre 2021 et chaque conseil municipal est donc amené à se prononcer pour adopter ce pacte qui fera l'objet d'une convention individuelle avec la CCPH.

Proposition :

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal DECIDE d'adopter le pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) 2021 – 2027 de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et d'autoriser le Maire à signer tout acte ou convention s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 21/02/2022

Le Maire,

Certifié exécutoire

Envoyée en Sous-Préfecture le 23/02/2022

Publié ou Notifié le 23/02/2022